



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0017

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0018

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

Arrivée de Mme Christiane ACKER à 19h33.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0019

N° de feuillet :

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0020

N° de feuillet :

4. Présentation et adoption du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice financier 2023

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 242 de la loi de finances de 2019 dispose que le « *CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Claude LAMBERT présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2023.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, après avoir délibéré,

- **DONNE** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice financier 2023 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés	1 042 567,80			1 431 252,52	1 042 567,80	1 431 252,52
Opérations Exercice	2 285 665,62	2 562 650,68	4 198 369,74	5 142 820,46	6 484 035,36	7 705 471,14
Totaux	3 328 233,42	2 562 650,68	4 198 369,74	6 574 072,98	7 526 603,16	9 136 723,66
Résultats clôture	765 582,74			2 375 703,24		1 610 120,50
Restes à réaliser	766 120,31	119 250,00			646 870,31	
Totaux cumulés	1 531 703,05	119 250,00		2 375 703,24		
Résultats définitifs	1 412 453,05			2 375 703,24		963 250,19

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice financier 2023 et la note y relative.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 2 (M. Specht + 1 procuration de Mme Kaspar)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 067-216704585-20240320-2024DEL_0020-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0021

N° de feuillet :

5. Affectation du résultat / Budget

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 au vu du Compte Financier Unique de l'exercice financier 2023.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Budget excédent de : 2 375 703,24 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) la somme de 963 250,19 €,
- DECIDE d'affecter au compte 1068 (Excédent fonctionnement capitalisé) la somme de 1 412 453,05 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0022

N° de feuillet :

6. Contributions directes : fixation des taux

Arrivée de Mme Sonia DAULL-ENTZ à 20h13.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 22 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	21,69 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	18,09 %
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	4,32 %

Il est envisagé de modifier les taux d'imposition en 2024 de la manière suivante :

- Une augmentation des taux ci-dessus de 3 % conformément au respect des règles de lien du Code Général des Impôts (CGI)

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	22,34 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	18,63 %

- Une augmentation du taux ci-dessus de 3 % majoré de 5 % du taux moyen départemental conformément au respect des règles de lien du Code Général des Impôts (CGI)

Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	5,45 %
---	--------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de faire varier de 3 % les taux d'imposition 2023 de la TFPB, TFPNB et de la THRS,
- APPLIQUE à la THRS une majoration de 5 % du taux moyen départemental,
- FIXE les taux susvisés à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	22,34 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	18,63 %
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (THRS)	5,45 %

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 22 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier, M. Fritzinger, M. Schweyer et Mme Krauth-Hetzel)

Abstentions : 1 (Mme Daull-Entz)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 067-216704585-20240320-2024DEL_0022-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0023

N° de feuillet :

7. Budget Primitif 2024

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal au moyen d'une note brève et synthétique telle qu'annexée à la présente délibération, le Budget Primitif 2024 se résumant comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

• Dépenses de Fonctionnement	5 585 130,00 €	
• Recettes de Fonctionnement	5 585 130,00 €	
• Dépenses d'Investissement	3 955 100,00 €	
• Recettes d'Investissement	3 955 100,00 €	
• Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement		1 271 963,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget 2024 et la note y relative,
- ARRETE les prélèvements sur recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement à 1 271 963,75 €.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 (Mme Barbier, M. Fritzinger, M. Schweyer et Mme Krauth-Hetzel)

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0024

N° de feuillet :

8. Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le PPI, outil de programmation des investissements envisagés pour les deux ans à venir, tient compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En se basant sur les informations financières de la collectivité, il renseigne sur la faisabilité des investissements communaux.

C'est un document prospectif de référence, non seulement pour les élus mais aussi pour la population, qui doit être révisé chaque année en fonction des évolutions des investissements.

DEPENSES	2024	2025	2026
Capital des emprunts	Voir budget primitif 2024	250 000,00	250 000,00
Avance Remboursable - Intracting		236 725,00	236 725,00
Subventions d'équipements (associations et particuliers)		40 000,00	40 000,00
Acquisitions foncières		300 000,00	250 000,00
Acquisitions forestières		20 000,00	20 000,00
Travaux de réseaux (voirie, électricité)		50 000,00	50 000,00
Rénovation énergétique des bâtiments communaux et autres travaux de bâtiments		180 000,00	50 000,00
Pôle Maison de santé		100 000,00	
Environnement : désimperméabilisation, végétalisation et transition écologique		50 000,00	50 000,00
Coeur de ville			100 000,00
Prévention et sécurité (vidéo surveillance)		50 000,00	
Ecole (informatique et mobilier)		25 000,00	20 000,00
Culture		100 000,00	
Sport pour tous		50 000,00	50 000,00
Parcs et cimetière		50 000,00	50 000,00
TOTAL		1 501 725,00	1 166 725,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'actualisation du PPI tel qu'il est présenté.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 067-216704585-20240320-2024DEL_0024-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0025

N° de feuillet :

9. Constitution d'une SEM EnR - prise de participation de la collectivité

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a souhaité disposer d'un outil dédié au déploiement de projets publics et privés de production d'énergies renouvelables.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La Collectivité a fait le choix de disposer d'une gouvernance publique pour proposer des modèles de production d'énergies renouvelables adaptés au territoire et pour le territoire.

La commune de Schweighouse-sur-Moder également engagée dans la transition énergétique, souhaite s'associer à la constitution de cet outil dédié à la production d'énergie renouvelable.

La Société d'Economie Mixte (SEM) en projet, permet en effet de bénéficier d'un outil de développement des énergies renouvelables, relevant d'un régime juridique sécurisé et garantissant à la fois le contrôle des collectivités actionnaires tant sur la société que sur ces projets et la souplesse de gestion d'une société anonyme.

Elle aura pour objet :

- l'étude, le développement, l'aménagement, le financement et la construction d'installations de production d'énergie renouvelable,
- la production, le stockage, la valorisation d'énergie issue de sources essentiellement renouvelables (notamment Solaire Photovoltaïque ou Thermique, Hydroélectricité, Méthanisation, Biomasse-Bois, Géothermie), y compris les installations de vente d'énergie en matière de mobilité et celles relatives à la fabrication ou au traitement de combustibles destinés à la production d'énergie renouvelable et de récupération et de réseaux de chaleur,
- la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations visées ci-dessus, y compris la vente de l'énergie et des produits issus de ces installations,
- toutes les actions de promotion des énergies renouvelables, de récupération et de formation en lien avec l'objet social,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet social de la Société ou tout objet similaire ou connexe.

La société pourra en outre prendre toute participation dans toute société ou entreprise dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Ce projet mobilise, auprès de la Collectivité et les communes participantes, les établissements financiers Caisse des Dépôts et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

A ce jour, le plan d'affaires prévisionnel de la SEM, qui sera mis à jour périodiquement, porte sur des opérations de production photovoltaïque avec 21 opérations pour une puissance installée estimée à 8,8 MWc.

Les sources de financement sont les capitaux propres de la SEM, des avances en compte courant (prêts accordés par les actionnaires) et le recours à des emprunts bancaires.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le capital social sera de 2 100 000 €, réparti de la manière suivante :

ACTIONNAIRES	Capital (€)	Nb de parts	%
Communauté d'Agglomération de Haguenau	1 470 000 €	1 470	70,0 %
Commune de Haguenau	10 000 €	10	0,48 %
Commune de Bischwiller	10 000 €	10	0,48 %
Commune de Schweighouse-sur-Moder	10 000 €	10	0,48 %
Commune de Brumath	10 000 €	10	0,48 %
Commune de Val de Moder	10 000 €	10	0,48 %
Banque des Territoires	525 000 €	525	25,0 %
Crédit Agricole	55 000 €	55	2,62 %
TOTAL	2 100 000 €	2 100	100 %

Afin de ne pas mobiliser la totalité des fonds en phase de démarrage, lors de la constitution, les actionnaires procéderont à l'apport d'une somme de 1 050 000 € correspondant aux actions entièrement souscrites et libérées à hauteur de 50 %. Les 50 % restants seront appelés par le conseil d'administration dans un délai de 5 ans et au fur-et-à mesure de la réalisation des projets.

La SEM sera administrée par un conseil d'administration composé des collectivités actionnaires, lesquelles seront représentées par leurs élus spécialement désignés à cet effet, et des partenaires privés. Le nombre d'administrateurs est fixé à 7 dont 5 sièges pour les collectivités locales. La répartition des sièges pour les collectivités est déterminée en fonction du capital qu'elles détiennent.

Les sièges seront répartis de la manière suivante :

- 4 administrateurs désignés par la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- 1 administrateur désigné par l'assemblée spéciale (composé des communes membres)
- 1 administrateur désigné par la Caisse des Dépôts et Consignations
- 1 administrateur désigné par le Crédit Agricole.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres le représentant au sein du conseil d'administration de la SEM. En outre, il convient de désigner le représentant de la commune de Schweighouse-sur-Moder à l'assemblée générale des actionnaires, ce représentant unique disposant de droits de vote proportionnels au capital détenu.

Enfin, il appartiendra au Conseil d'Administration d'élire son président parmi ses membres et de nommer le directeur général de la société, étant précisé qu'il est envisagé que les deux fonctions soient disjointes.

La durée de la société sera fixée à 99 ans.

La dénomination sociale proposée est : SEM EnR ALSACE DU NORD

Le projet de statuts de la société et du pacte d'actionnaires sont joints en annexe.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après la sortie de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Dany ZOTNER, Adjoint au Maire, ce dernier propose la candidature de Monsieur le Maire aux fonctions susmentionnées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'une Société d'Economie Mixte,
- APPROUVE le projet de statuts de la SEM EnR ALSACE DU NORD et du pacte d'actionnaires qui lui ont été soumis et joints en annexe à la présente délibération, et autorise le Maire à y apporter le cas échéant des modifications mineures,
- DECIDE de souscrire une prise de participation au capital de ladite SEM de 10 000 €, soit 0,48% du capital total, correspondant à 10 actions de 1 000 € chacune, et approuve le versement des sommes en plusieurs fois dont 50 % correspondant à la participation de la collectivité au capital social à la création,
- DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret,
- DESIGNER Monsieur Philippe SPECHT, Maire, pour siéger à l'assemblée générale constitutive de la société, et aux assemblées générales et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts et le pacte d'actionnaires,
- DESIGNER Monsieur Philippe SPECHT, Maire, pour siéger à l'assemblée spéciale de la "SEM EnR ALSACE DU NORD" avec la faculté d'accepter toute fonction conformément aux lois et aux statuts.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 2 (M. Specht + 1 procuration de Mme Kaspar)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0026

N° de feuillet :

10. Convention avec l'Association APOIN

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association APOIN pour les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés.

Cette année, il est envisagé également de recourir aux services APOIN pour le fauchage et l'élagage des chemins forestiers, propriété de la commune.

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention estimée à 2 200 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2024, pour un montant prévisionnel de 22 400 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0027

N° de feuillet :

11. Convention avec l'Association Utiléco

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a recours depuis plusieurs années à l'association Utiléco pour des travaux de manutention et liés aux espaces verts.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il est proposé que la nouvelle convention annuelle porte sur une intervention estimée à 166 heures de travail réparti sur 12 mois au courant de l'année 2024, pour un montant prévisionnel de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0028

N° de feuillet :

12. Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) pour la vidéoprotection

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régit par les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la fourniture, pose de matériels liés à la vidéoprotection et son entretien.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé à la présente délibération. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier des nouvelles consultations mises en œuvre après son adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE, en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement et DECIDE de signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- APPROUVE le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0029

N° de feuillet :

13. Assistance à maîtrise foncière forestière

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une partie de la forêt du ban communal est possédée par de multiples propriétaires engendrant des complexités de gestion

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

pour la commune notamment lors de projets de sécurisation (risque incendie) et de reboisement de la forêt.

Il est donc envisagé de recourir aux services de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Grand Est – Bas Rhin pour agir en tant qu'opérateur foncier.

La SAFER identifierait les différents propriétaires et leurs formulerait une proposition d'achat pour le compte de la commune. Le Conseil Municipal conservant en définitive, le choix d'acquérir ou pas lesdites parcelles par voie de délibération.

Une première opération se déroulerait de 2024 à 2026 aux lieux-dits Rammenhard Links et Fluess sur 49 parcelles pour un montant maximal de 39 200 € HT hors coûts d'acquisition du foncier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention susmentionnée (jointe en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes y afférents.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0030

N° de feuillet :

14. Adhésion à l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait utile que la commune adhère à l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA).

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le prix annuel de la cotisation s'élève à 100 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'adhésion de la commune à l'ASMA et de verser la cotisation annuelle y relative,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y relatif,
- DESIGNÉ Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, pour représenter la commune aux différentes instances de l'association.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0031

N° de feuillet :

15. Avenant 2 à la convention de partenariat avec la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse

Madame Elodie JAUTZY-RUSSELL, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations en date du 10 février 2021 et 19 novembre 2022, ce dernier avait approuvé la signature d'une

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

convention de partenariat et son avenant n°1 avec la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse pour la mise en œuvre d'une animation aux habitants de la Résidence Séniors sise, 26 rue des Choux-Fleurs à Schweighouse-sur-Moder.

La convention susmentionnée prévoyait notamment la prise en charge des frais de fonctionnement du local (loyer, charges, électricité, connexion internet, petit matériel et fournitures) ainsi que l'aménagement du local à concurrence de 4 000 € annuels maximum.

Il est envisagé au moyen d'un projet d'avenant n°2 à la convention précitée tel qu'annexé à la présente délibération, de revaloriser lesdits frais de fonctionnement à concurrence de 5 000 € annuels maximum en raison de l'augmentation des frais de fonctionnement du local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'avenant à la convention susmentionnée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0032

N° de feuillet :

16. Modification de la délibération portant cession d'un logement au 88 route d'Ohlungen

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2023DEL_0085 en date du 5 octobre 2023, ce dernier avait notamment approuvé la cession

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

d'un ensemble comprenant un logement d'une superficie de 120 m² ainsi qu'une terrasse, une cage d'escalier et un sous-sol (184 m² de caves et garages) à Monsieur Cyril MELON.

Ce dernier ayant constitué dans l'intervalle une Société Civile Immobilière (SCI) dénommée SCI CHEZ ZOE & CYRIL en vue d'acquérir ledit ensemble, il convient dès lors de modifier la délibération susmentionnée en substituant toute référence à Monsieur Cyril MELON par la mention SCI CHEZ ZOE & CYRIL.

L'ensembles des autres conditions de vente demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- MODIFIE la délibération n°2023DEL_0085 en date du 5 octobre 2023 en substituant toute référence à Monsieur Cyril MELON par la mention SCI CHEZ ZOE & CYRIL.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier, M. Fritzinger, M. Schweyer et Mme Krauth-Hetzel)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0033

N° de feuillet :

17. Main levée de droits inscrits au Livre Foncier au profit de la commune

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'aux termes d'un acte de vente datant du 16 février 1983, Madame Marcelle OHNET et Monsieur Jean-Pierre SCHMITT ont

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

acquis un terrain au 15 rue des Champs, section 22 parcelle 482/70, d'une contenance de 5,35 ares sous conditions.

Ainsi, il avait été inscrit au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder, une restriction au droit de disposer.

Cette restriction n'ayant plus lieu d'être, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire aux fins de mainlevée du droit de disposer inscrit au Livre Foncier au profit de la Commune de Schweighouse-sur-Moder.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de mars, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 14 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

EXCUSES : Mme KASPAR Marie-Odile par pouvoir à M. SPECHT Philippe, Mme SEEL Sandra par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. FRANK Dominique, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0034

N° de feuillet :

18. Subvention à La Muse

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Muse a sollicité une subvention annuelle auprès de la Commune de Schweighouse pour l'année scolaire 2023/2024. A ce jour, 75 élèves de la Commune fréquentent l'association.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La participation de fonctionnement de 255 € par élève et par année correspond aux coûts réels de fonctionnement engendrés par l'école.

Au total, cela représente une subvention de 19 125 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 19 125 € pour 2024 à l'association La Muse,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :